613.

EPISTRE AV ROY TRES-CHRESTIEN LOVYS XIII. ROY DE France & de Nauarre.

A la fin de laquelle sont trois Missiues escrites soubs le regne de HENRY IV. *Roy de France & de Nauarre, à vn Seigneur de son Conseil.*

Par vn personnage du Tiers-estat, pour le bien de sa Majesté & de ses subjects.

La magnificence d'vn Roy est en beaucoup de peuple: mais quand le peuple defaut, c'est le deschet de la principauté.
PROV. DE SALOM. ch.14.vers.28.

M. DC. XIV.



AV ROY.

SIRE,

Comme vostre tres-humble subject & seruiteur, ie supplie tres-humblement vostre Majesté me permettre dire que j'admire les perfections de vostre jeunesse, autant que l'histoire nous faict admirer celles du Roy sainct Louis, estant Roy en vostre aage, pere de vos grands peres, & la regence de la Reine vostre mere semblable à celle de la Reine Blanche sa mere. Mais d'autant que ce n'est assez de bien commencer qui ne perseuere; aduisez ainsi qu'en force de corps à profiter aussi chacun jour en force d'esprit, & à tellement le composer, qu'il soit du tout tendu à la paix de vostre Royaume & vnion de vos sujets, reculant de vostre personne ceux qui voudroient vous conseiller le contraire, & y ramener les guerres ciuiles, grandement pernicieuses en tous Estats. Quand vous aurez ce dessein, ne doutez que Dieu ne vous y maintienne, & n'accomplisse en vous de grandes choses, qui vous rendront admirable vers tous les peuples de la terre. Soyez en pieté plus religieux que superstitieux : la religion est saine, saincte, bonne & charitable, la superstition folle, cruelle, outrageuse & sanguinaire; en iustice plus equitable que rigoureux; que vostre justice soit exercee par gens de bien, doctes, experimentez, moyennez & bien nez; ce que sur tout est requis és Officiers de justice, à quoy on

à principalement esgard en vn Estat bien reglé, comme cy-deuant a esté le vostre, & qu'il est necessaire d'obseruer, autrement il n'y aura que desordre & confusion en iceluy, qui de tant plus s'accroistra, & à sa ruine qu'on differera de ce faire. Pour ce conuient effacer des registres de vos parties casuelles, la venalité des offices de justice, mesme ce droict annuel qu'on appelle *Paulette*. La pieté & la iustice sont les deux colomnes qui soustiennent les couronnes, sur lesquelles vous faut appuyer, & plustost les grauer en vostre cœur que sur le metal, la pierre, & le bois. Que vostre liberalité s'estende à plusieurs personnages de merite, donnans peu à chacun, & non tout à vn, ou à deux & trois; par ce moyen vous obligerez grand nombre de vos sujects, & autres à vous seruir fidelement, & faisant autrement vous ferez naistre entre les grands de vostre Estat de la jalousie & enuie, qui n'y peuuent apporter que de la diuision preiudiciable, au repos & soustien d'iceluy, & vne malueillance des grands contre vous auec mescontentement: ce que recognoissant vous entrerez en mesfiance d'eux, qui vous causera des inquietudes & soupçons estranges. Puis souuent aduient que ceux qui seuls sont par trop enrichis des dons immenses des Roys leur sont contraires, ou à leurs enfans & successeurs; comme aussi est la puissance demesuree du suiet tousiours suspecte & peu fidelle à son Seigneur. Departez les gouuernemens, honneurs, & charges militaires, à ceux qui par leur valeur en auront acquis le merite. Soient les domaines de vos couronnes restablis & remis en bon mesnage, & vos finances

extraordinaires bien reglees, à ce qu'au lieu d'en descharger vostre peuple ne soyez contraint le recharger de nouueaux imposts & subsides. Ainsi on fait les Roys vos predecesseurs, sous le regne desquels l'Estat a esté fleurissant, mesme les Roys Louis neufiesme & douziesme, en la memoire desquels ie croy que Henry le Grand, nostre deffunct Roy vostre pere, vous a fait donner le nom de Louis, afin qu'ils vous fussent en exemple, & que fussiez memoratif de la douceur de leurs regnes, & de penser comme eux ont fait à la descharge du peuple: ce qu'il n'auroit peu faire pour les grands obstacles qu'on luy auroit fait en son aduenement à la couronne de France; ce qui nous est à tous notoire, pour en auoir supporté les pertes & incommoditez. Le Roy Louis douziesme fut surnommé le pere du peuple, & vous estes l'enfant du peuple, aimé, & cheri de tout le peuple, autant & plus que nul Roy de vostre aage ait esté, qui vous doit esmouuoir l'aage venant à vous en rendre aussi pere; ce que facilement ferez, vous proposant d'imiter tous les comportemens de ces deux sages Rois, & faisant obseruer leurs ordonnances. Et quoy qu'on vous parle de faire la guerre à ceux qu'on dit estre heretiques, ne vous y arrestez, & croyez, SIRE, que ceux qui s'efforceront vous donner ceste impression, & mettre en telle opinion, ne le feront que pour vous destourner de meilleurs desseins, prenans ce pretexte à telle fin. Le Roy sainct Louis jamais ne voulut persecuter les Albigeois & Vaudois, disant qu'il les falloit auoir par la raison, non par la force, & non plus le Roy Louis douziesme ceux qu'entre les Chrestiens

l'on disoit de son temps estre heretiques, quoy qu'à ce faire ils fussent solicitez par les Papes, mais bien sainct Louis a fait plusieurs voyages en grandes armées és païs d'Orient, pour donner secours aux Chrestiens contre les ennemis du nom Chrestien, où il mourut apres auoir regné quarante quatre ans. Le regne de ces deux Rois est grandement à louer, comme de vrais seruiteurs de Dieu & de son Eglise, reconnoissans que la domination qu'ils auoient sur leur peuple dependoit du tout de luy. Ce sont deux notables Louis entre douze du nom qui ont regné deuant vous. Faites compagnie, SIRE, à ces deux bons Princes, & vous serez dit Louis troisiesme, non treziesme, encores que Louis le Debonnaire premier des douze, fils & successeur de Charlemagne, en son regne ait voulu reformer la vie des Ecclesiastiques, qui de son temps estoit insolente, comme est bien telle en cestuy, & pour ce luy fut par certains moiens & menées des gens d'Eglise troublé son Estat, ainsi qu'est leur coustume faire quand ils reconnoissent vn Roy capable ou enflammé de tel zele. Ne craignez cela, SIRE, embrassez autrement que par armes la reformation de l'Eglise en toute la Chrestienté, à tout le moins és pays de vostre obeïssance, si plus auant ne se peut, & qui puisse seruir d'exemple à tout le monde: elle est necessaire, & pouuez y estre assisté de tous les Princes & peuples Chrestiens, ou la pluspart d'eux, qui bien le desirent; c'estoit le plus grand dessein qu'eust Henry le Grand vostre pere, & l'eust accompli sans l'assassinat execrable & miserable commis en sa personne, miserable, di-je, en tou-

tes ſortes, & deplorable non ſeulement entre les Chreſtiens, mais entre tous autres: noſtre ſiecle ſemble ſ'y preparer, toutes choſes y ſont diſpoſees. Les aſſaſſins vous feront-ils peur? telle peur n'entra jamais au cœur des Princes & Seigneurs qui furent au ſecours des Chreſtiens Orientaux, bien qu'aucuns d'eux ayent eſté atteins par les aſſaſſins, petit peuple Oriental laſche & ſans courage, à ce pouſſé d'auarice pluſtoſt que d'ambition ou deſeſpoir, duquel le nom ſe donne à ceux qui tels ſont reconnus entre nous. Ne differez donc, Sire, fuſt-ce au peril de voſtre vie, de vous employer à vn ſi bon & ſi ſainct ouurage, comme auſſi vous conuient addonner à toutes choſes bonnes & ſaintes, afferantes à la conſeruation de voſtre Eſtat, bien, ſoulagement & paix de vos ſujets, & vous aſſeurez en Dieu qu'il aura tellement ſoin de voſtre perſonne, qu'aucuns moyens ne vous defaudront pour la ſeureté d'icelle, & qu'il vous donnera en telle aſſeurance vne longue vie & paiſible, auec vn contentement tel qu'vn grand Roy le peut deſirer & attendre de luy. Les exemples des Rois que ie me ſuis cõtenté vous repreſenter, de voſtre ſeule famille, ſans en rapporter d'autres, ne de Princes eſtrangers, ce que pouuoye bien faire, vous doiuent ſuffire à comprendre le deuoir & pouuoir d'vn Prince ſouuerain, ayant auſſi eſtimé que l'aurez plus aggreable que ſi ie me fuſſe eſtendu à vous raconter infinis exemples de tous les bons Princes qui ont regné par toute la terre, en tous les ſiecles paſſez, & la tyrannie auec la mauuaiſe vie & fin des autres: auſſi que cela merite vn plus grand œuure que d'vne humble & fami-

liere Epiſtre. Ainſi receuez, SIRE, & prenez ſ'il vous plaiſt en bonne part ce petit eſcrit que ie vous fay, excuſant ma hardieſſe ſi la trouuez temeraire, lequel pourtant ie n'ay fait ſans prier Dieu comme touſiours feray, vous vouloir orner de toutes les graces neceſſaires à vn bon Roy, en ſorte, qu'à iuſte tiltre le nom de tres-Chreſtien vous demeure, & à ce exaucer les continuelles prieres que luy en font tous vos bons ſujects, chacun deſquels veillera & ſ'employera de tous coſtez, pres & loin de vous, pour voſtre ſalut & l'accroiſſement de voſtre regne.

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant ſeruiteur & ſujet, D. R.

Le Roy ſeant ſur le throſne de Iuſtice diſſipe tout mal par ſon regard. Prou. de Salom. chap. 20. verſ. 8.

SONNET AV ROY.

LE douzieſme Louis qui fut Roy des François,
Du peuple ſurnommé le pere ſecourable,
Quoy que touſiours guerrier autant fut amiable
Au peuple de ſon temps que nul autre des Roys.
Vous treizieſme Louis du peuple oyez la voix,
Diſant, ſi noſtre Roy par conſeil eſt traitable,
Sage, iuſte, pieux, & nous ſoit fauorable,
De nous ſera l'enfant & le pere à la fois;
Comme fut ſainct Louis ſous la Reine ſa mere
Inſtruit en la vertu d'vne façon guerriere
Par tout le monde veu en courage croiſſant.
Ainſi, Sire, viuant ſous la voſtre Regente,
D'vne vie qui ſoit à vn Roy bien ſeante,
Vous ſerez ſur tous Roys en grandeur fleuriſſant.

D. R.

Trois Missiues escrites soubs le regne de Henry IV. Roy de France & de Nauarre, à vn Seigneur de son Conseil.

MONSIEVR, encores que la paix semble estre bien asseuree en ce Royaume, sans qu'il y ait aucune apparence de remuëment quelconque; toutesfois il est à craindre que la continuation des grandes charges qui sont principalement sur le menu peuple apporte de l'altération: car il peut d'icelluy tousiours sourdre infinis mescontans au premier bruit d'vn grand; à cela contraints par l'extreme pauureté, plustost que par volonté qu'ils ayent de le seruir & l'assister en ses desseins. Il court vn bruit entre le peuple, que le Roy veut cela estre & continuer, conseillé par gens qui disent qu'il faut tousiours tenir le peuple en pauureté, afin qu'il n'ait moyen de soustenir la guerre, & c'est ce qui l'esmeut à la guerre que la pauureté. Ceux qui prenent tel suject pour donner ce conseil au Roy ne font pas bien. Depuis qu'vn homme à prins party en guerre ciuille, il n'a nerf qui ne tende au soustien d'iceluy, & le plus pauure se trouue voire dés le commencement de telle guerre plus riche & plus à son aise qu'aucun de ses voisins, toutes choses deuenans comme communes par la prinse des armes de deux partis en vn Estat, estant le plus foible contraint de ceder au plus fort, & le plus fort souuent est vn pauure compagnon, comme le plus foible aussi vn riche marchant: La richesse d'vn Roy est celle de son peuple, de laquelle il se peut seruir au besoin, & s'il est du tout pauure quel secours en peut il auoir? Les grandes charges qui sont sur ce Royaume y engendrent tous les ans cent mille cocquins, qui la plus part ne respirent que la guerre; & est chose estrange à voir, que les habitans du plat pays que nous appellons Paysants, *sont tellement estonnez & abatus, pour n'auoir receu le bien & soulagement en la paix, qu'ils auoient esperé*

du Roy, que comme desesperés qu'ils sont, & du tout appauuris semblent souhaiter la guerre, ayants eu & ressenty en icelle quelque mal qu'ils y aient soufert plus de commodité qu'en la paix. Les Gentils hommes qui se resentent de telles incommodités, & qui la plus part sont deuenus necessiteux, viuent & coulent le temps en esperance d'vn changement, croyans que telles choses ne peuuent durer longuement, encores que le peuple des villes qui est aucunement riche ou plus à son aise, mesme celuy des villes franches de Taille, apprehendant la guerre pour la crainte qu'il à de perdre ses commoditez & son aise ne le desire pas; aussi n'est il iamais attiré à la guerre que bien contraint, & par des cocquins ou ambitieux qui se rendent maistres de luy & des villes. Ainsi n'y a il pas d'apparence de conseiller le Roy d'appauurir son peuple en paix pour crainte de la guerre, puis que la pauureté ameine la guerre, & y cerche son aise, ne la trouuant point en la paix. Nos Roys predecesseurs apres la guerre, principalement la ciuile finie, souloient descharger le peuple de ce qu'ils connoissoient & iugeoient luy estre en charge, espargnoient & se retranchoient de plusieurs commodités qu'ils auoient accoustumé prendre sur luy, afin qu'il eust moyen par quelques annees de se remettre, estimans que le plus grand Thresor qu'vn Roy puisse auoir mesmes en cet estat estoit d'enrichir son peuple, afin qu'au besoin sa richesse luy peust estre en aide pour le soustien de sa couronne & dignité Royale, si sa Majesté est bien conseillee, elle fera le semblable, & vaut mieux tard que iamais. Par ce moyen elle attirera à soy le cœur de son peuple, lequel prendra plaisir & peine de se conseruer en son obeissance & des siens à tousiours, comme son tres-humble suiect & seruiteur, ie prie continuellement Dieu luy faire ceste grace.

Vostre tres-affectionné seruiteur, & tres-obeïssant subject de sa Majesté. D. R.

MONSIEVR vous escriuant n'agueres, ie voulois m'estendre en autre points necessaires au bien de cet estat & conseruation de la personne du Roy; mais ie n'eu le temps d'escrire d'auantage. Ie vous diray donc icy que le restablissement de l'Vniuersité de Paris en sa premiere splendeur, & telle qu'elle a continué iusques à nos guerres ciuilles qui ont commencé apres la mort du Roy François deuxiesme est necessaire à cela, car outre ce que par la bõne instruction il en sortira nombre de gens de grande erudition, vtiles & propres pour seruir le Roy & le conseruer en son Estat, comme ont fait durant ceste guerre derniere faite soubs le nom supposé de saincte Ligue, ceux qui auant la venuë des Iesuites auoient esté instruicts és bonnes lettres en l'Vniuersité de Paris, au premier rang desquels vous estes, & ou ie vous ay veu, lors n'ayans iceux aucun lieu en France ou mettre les pieds. Ce sera vn moyen pour renuerser leurs Colleges, par lesquels non seulement ont dissipé ceste Vniuersité, mais aussi toutes les Vniuersités & bonnes eschol les de ce Royaume, pour l'appetit qu'ils ont donné au peuple enseignants, gratis, & ainsi l'ont si bien graté, voire tellement seigné sans l'enseigner, le denuant de tous moyens, qu'ils ont pris vn grand pied en ce Royaume, & y acquis de grands biens, se sont rendus partisans du Roy d'Hespagne, ne reconnoissants en toute la terre autre Roy que luy, & seruants d'assassins contre les autres, mesmes le nostre & tous ses bons subiects; se logent en toutes les bonnes villes, dont ils aiment mieux l'appuy que du Roy, & font cela à dessein. Ie le sçay pour l'auoir entendu de gens ausquels ils s'en sont descouuerts, & pour ce n'ont voulu se loger en quelques petites villes de ce Royaume, encores qu'elles fussent appuyees de Seigneurs qualifiés & de moyẽs, disants que les petites villes, quoy qu'appuyees des grands, supportent difficilement les orages des changemens, sans encourir de grandes ruines, en quoy ils pourroient recepuoir

de grandes pertes, soit en leur ordre, soit en leurs Colleges, & que l'appuy d'vne bonne ville leur est beaucoup plus vtile que d'vn Prince quel qu'il soit. Le Roy faisant cela les rabaissera sans bruit, en sorte qu'ils se contiendront en leur debuoir, pour n'entreprendre sur sa personne & son estat, ne donner subiect à autres d'y penser. Le moyen de le faire est, qu'à l'exemple du Roy François premier il recerche par tous les quartiers du mõde les plus grands personnages lettrez, les face venir & loger en l'Vniuersité de Paris, leur donne de bons gages, & rende le College Royal, ou se font les leçons publicques, meilleur qu'il n'a esté par le passé, en consequence duquel les autres Colleges se remettront. Si vn Roy guerrier comme estoit ce Roy, si les Estats de Holande & Zelande qui sont tousiours en guerre le font en leur Vniuersité de Leyden, nostre Roy ne le peut il pas mieux faire en ce siecle, auquel le besoin en est, tant pour ce subiect que pour fuir la barbarie, qui se pourroir loger au cœur & en l'entendement de nos François, par faute de bonne instruction. L'Vniuersité de Paris a esté cy-deuant le seminaire de tous les gens doctes & gens de conseil, qui ont seruy au soustien de cet estat, à quoy les armes profitent peu, si le conseil y deffaut. Sa Majesté doncques estant bien conseillee, sans doubte doibt faire cecy, & le faisant ie m'asseure qu'en peu de temps elle en verra sortir de bons effects, qui seruiront à l'accroissement & manutantion de son estat, & la conseruation d'iceluy en son obeissance, & de sa posterité. Dieu luy donne à cela toute fauorable assistance.

Vostre tres-affectionné seruiteur, & tres-obeïssant subiect de sa Majesté, D. R.

625.

Monsieur ie veux adiouster à ma derniere, & vous dire encores, que deux choses sont aussi desormais insupportables à cet Estat, le trop grand nombre d'officiers, & la trop grande venalité des offices, mesmes de iustice, quand ie dis tròp; pour cela ie n'entends estre retranché le nombre Dofficiers qui y est necessaire, ne du tout empescher la vante des offices; reconnoissant qu'il n'est point mal à propos, que le Roy ne se ressente de quelque chose en la prouision qu'il en donne: mais il y doit auoir telle regle, que le prix n'en soit excessif; & que les derniers encherisseurs ieunes & ignorants, ne les emportent sur les gens d'aage & experimentez, il seroit doncques conuenable de reconnoistre ceux qui se presentent à auoir offices, & plustost les laisser à moindre prix aux suffisans & capables, qu'à haut prix aux insuffisans & incapables. En ce faisant sa Majesté y peut plus profiter que perdre, l'experience du passé nous le monstre, & que c'est vn moyen duquel ceux qui ont fondé & fomenté la ligue, se sont seruis pour auoir mis és offices & honneurs leurs creatures & seruiteurs à quelque prix que ç'ait esté, & par tous les moyens qu'ils ont peu, lesquels en toutes les villes presque de ce Royaume, & principalement les grandes & capitales ont tenu & aduancé peu à peu ce party, puis tout à coup fait vne reuolte generale contre le seruice de sa Majesté, du deffunct Roy son Predecesseur, & le bien de cet estat. Telle façon de faire a commencé dés le regne de Henry deuxiesme, apres que le Connestable de Monmorency fut hors de Cour pour le mauuais succez de la bataille de sainct Quentain, & que le Duc de Guise auec le Cardinal de Lorraine son frere, entrerent au gouuernement & intendance de toutes les affaires de ce Royaume, & a continué iusques à present, qu'on dit encores telle ligue n'estre estainte, & estre principalement soustenuë par les officiers pourueus de ce temps, & leurs enfans qui ont succedé és offices, en cela nous connoissons que telle chose y a

esté praticquee à mauuais dessein, auparauant ce regnẽ, quand l'on admettoit vn officier en quelque office, principalement de la iustice l'on consideroit son extraction, ses biens & facultez, sa doctrine & experience aux affaires, & sa probité. Ceste consideration reculoit ceux qui n'estoient de ce merite, & les empeschoit d'en approcher, les offices n'estoient recerchez par tels gens, autres qu'eux y estans admis, ce qui donnoit courage à vn chacun de bien faire, & se rendre capable par le sçauoir, l'experience & la bonne vie de quelque dignité, & y estant paruenu, de si comporter auec honneur & sans reproche, de sorte que les officiers n'estoient en charge au peuple, comme sont la plus part de ceux du iourd'huy sortis de bas lieu, & qui emploiẽt neantmoins le plus fort de leurs moyens pour achepter de l'honneur qu'ils ne peuuent iamais meriter; Et faut par necessité quand ils en sont pourueus, afin d'y paroir & y passer leurs iours auecques splendeur, qu'ils facent des exactions & concussions sur le peuple, & encourir des pertes au Roy quand le peuuent & en ont le moyen : aussi ny a il rien auiourd'huy plus cher que le salaire de tels officiers, qui ne font plus rien de leur office noble tant ils resentent leur mauuaise nouriture & sordide extraction; contre tels officiers la recerche seroit aussi necessaire, que contre les mauuais financiers, pourueu qu'elle se fist auec plus d'honneur & de iustice, mais le mal est que quand quelqu'vn d'eux en est recerché, il est supporté des autres ses compagnons, qui sont ses Iuges & qui l'espargnent, à cause mesmement du prix excessif qu'on tire des offices, donnans plus le blasme du mal faict au Roy qu'à tel son Officier, & voila pourquoy quelque mal qu'ils facent, pour le moins sont ils assurez d'auoir la vie sauue, Or Dieu qui tient les cœurs des Rois en sa main vueille disposer le cœur du Roy à telle & toute autre bonne & saincte reformation necessaire à cet estat, afin que la dissipation ne s'en ensuiue, laquelle tous les gens de bien

jugent estre proche, voyans toutes choses aller de mal en pis, sans qu'aucun se presente, pour y apporter par bons & legitimes moyens les remedes conuenables, pour empescher le cours d'vne telle eminente ruine, qui donne à tous subiect de croire sa volonté estre telle, qu'en cet estat il se face vn changement notable en nos iours, lequel ne peut estre sans que les autres Royaumes & quartiers de la Chrestienté ne s'en ressentent, & ne reçoiuent quelque alteration, à quoy il pouruoira par sa saincte prouidence pour le bien de son Eglise, & de tous les siens, estant necessaire que le changement qui s'y fera, apporte du bien & de l'aduancement pour sa gloire, & l'accomplissement du regne de son fils au reste de tout le monde, veu l'extreme malice des hommes qui est venuë à tel point, qu'autre secours ne s'en attend que de luy seul, & par vn changement dont les moyens nous sont inconneus.

Vostre tres-affectionné seruiteur, & tres-obeïssant subiect de sa Majesté. D. R.